



Contrat et indemnités de fin de COntrat et congés payés

Par **Natoche**, le **17/05/2018** à **22:47**

Bonjour,

Je vous explique ma situation : je suis en contrat cdd depuis novembre 2017 avec des avenants de 1 mois qui se sont greffés à chaque fois sur mon contrat initial, pour remplacement de congés maladie jusqu'au 30 avril 2018 pour le dernier avenant. A la date du 1er mai 2018, on me propose un autre contrat de 2 mois (et pas un avenant) pour motifs: surcroît de travail temporaire lié à l'organisation de la veille de nuit. Ma question est : Puis-je prétendre à un solde de tout compte avec paiement des congés payés non pris et indemnités de fin de contrat sur le contrat de novembre 2017 à avril 2018?

Mon employeur me dit que non mais j'ai un doute !

Je précise que je suis AMP enoyer d'accueil Médicalisé par convention 66.

Merci de votre réponse